



Commune de DISSAY
Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2012

L'an deux mille douze, le 26 janvier, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Arlette BRISON, Madame Marie-France DUBOIS, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Olivier POUZET, Madame Sophie SEGUIN Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Jean-Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Monsieur Sébastien PERE représenté par Madame Marie-France DUBOIS, Madame Marie France ROBIN représentée par Monsieur Jean-Claude RICHARD.

ABSENTE: Mme Véronique PELOQUIN

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance.

Présentation de Monsieur Vincent BREFORT, adjoint au responsable du restaurant scolaire Paule Emile Victor

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2011

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

A / Délibération n°01/2012-01-26 : Dégrèvements EAU

Vu la demande de dégrèvement en date du 7 janvier 2012,
Après examen des documents justificatifs,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

- refuse le dégrèvement sur la facture d'eau suivante :
-compteur n°08IA025831 sis 324 rue du Parc à Dissay.

Délibération adoptée à l'unanimité

B./ Délibération n°02/2012-01-26 : Subvention exceptionnelle à l'association ACROCH'ET VOUS

Vu la demande de subvention exceptionnelle effectuée par l'Association ACROCH'ET VOUS en date du 28 février 2011,

Après étude de ce dossier,

L'assemblée, après en avoir délibéré :

-accepte de verser une somme de 300 € au titre de la subvention exceptionnelle 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C / Délibération n°03/2012-01-26 : Mise à disposition du centre de loisirs de Puygremier à l'association Les Francas

-Vu la demande effectuée par la Fédération des Centres Socioculturels de la Vienne, en partenariat avec Les Francas, par courrier en date du 15 décembre 2011, sollicitant la mise à disposition gratuite de salles pour un dispositif de sensibilisation des jeunes à l'animation.

-Vu la possibilité de leur mettre à disposition l'annexe des locaux du centre de Loisirs de Puygremier pour cette mission,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

- autorise la Fédération des Centres Socioculturels de la Vienne, en partenariat avec Les Francas, à occuper l'annexe des locaux du centre de loisirs de Puygremier avec un hébergement prévu le 1^{er} et 2 mars 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D / Délibération n°04/2012-01-26 : Choix du prestataire pour la mission d'étude de sol préalable aux travaux de la salle polyvalente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres le 19 janvier 2012 et la proposition faite par cette dernière de retenir l'entreprise ETI Environnement comme celle présentant l'offre la mieux-disante en fonction des critères énoncés,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce choix et donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ce marché,

Sur le rapport de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-Autorise Monsieur Le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer le marché concernant l'étude de sol de la salle polyvalente avec l'entreprise

ETI Environnement, pour un montant d'acquisition de 1955.00 € HT soit 2338.18 € TTC,

Mentionne que cette somme sera inscrite au BP 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

E / Délibération n° 05/2012-01-26 : Modification du tableau des effectifs

Vu le recrutement d'un agent sur le poste de l'urbanisme et de l'état civil,

Vu le recrutement d'un agent des espaces verts,

Vu la nomination d'un agent sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM),
 Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs ci-dessous.

Tableau des emplois au 26/01/2012

GRADES	SERVICES
Attaché - 35/35°	Non pourvu
Rédacteur-35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Directrice Générale Adjointe
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe- 35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 2 1ère classe - 35/35°	Service Accueil Etat Civil Archives
Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe - 35/35°	Service urbanisme
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Gestionnaire des Ressources humaines
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité fonctionnement, accueil, CCAS
<u>TECHNIQUE</u>	
Technicien 35/35°	Responsable du service technique
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie

Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Entretien bâtiment maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Cuisine centrale, garderie
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35 ^{ème}	Service de l'école maternelle
ATSEM 2° CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 2ème classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque

F / Délibération n°06/2012-01-26 : Versement d'une prime exceptionnelle pour les agents non-titulaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Il serait souhaitable que le personnel contractuel, qui ne bénéficie pas des primes et avantages accordés aux titulaires, bénéficie à titre exceptionnel d'une indemnité complémentaire pour leur implication au sein de la commune.

Il est proposé de récompenser ces agents, en leur attribuant une indemnité exceptionnelle de 500 €. Cette somme sera versée en deux fois. Une moitié au mois de juin et l'autre moitié au mois de décembre.

Il est précisé que cette indemnité exceptionnelle est accordée uniquement aux agents non-titulaires justifiant d'au moins un an au sein de la collectivité de Dissay.

Cette indemnité est calculée sur la base de l'indemnité d'administration et de technicité.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- accepter cette proposition
- autoriser Monsieur le Maire à mandater ses sommes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

G / Délibération n°07/2012-01-26: Signature d'une convention relative à la dématérialisation des paies de la commune

Vu :

- la loi 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information relative à la signature électronique,
- la charte nationale de dématérialisation dans le secteur public local,

Monsieur le Maire expose que l'impression des bulletins de salaires et des documents annexes représente annuellement un volume important de papier. La dématérialisation permet de remplacer les documents papier par des fichiers informatiques et ainsi de faire une économie substantielle.

Pour mettre ce dispositif en place, il est nécessaire de signer une convention avec la Chambre Régionale des Comptes, la Direction Départementale des Finances Publiques et le Comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la signature de l'annexe 9 à la convention cadre nationale de dématérialisation, portant sur l'accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires, à intervenir entre la Chambre Régionale des Comptes, la Direction Départementale des Finances Publiques, le Comptable Public et la Commune de Dissay qui prendra effet le 1^{er} février 2012,
- l'adhésion au protocole d'échange standard d'HELIOS en découlant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

H / Délibération n°08 /2012-01-26 : demande de subventions au pays pour les fonds leader et au CG 86 concernant l'installation de panneau en bois de présentation du circuit et des éléments patrimoniaux présents sur notre secteur – annule et remplace la délibération n°12 du 20102011

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre du projet de circuit de randonnées thématiques sur le Pays du Haut Poitou et Clain, il est envisagé la réalisation d'un panneau explicatif indiquant l'itinéraire et les éléments paysagers et patrimoniaux du territoire parcouru.

Dans ce cadre, il propose de solliciter le soutien financier :

- du FEADER à hauteur de 55 % du montant HT des travaux,
- du Conseil général de la Vienne à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montants
Panneau bois	1251.83	Conseil général (25 %)	312.95
		FEADER (55%)	688.50
		Autofinancement (20%)	250.38
TOTAL	1251.83	TOTAL	1251.83

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire ou, l'Adjoint délégué à déposer la demande de subvention auprès du Pays du Haut Poitou et du conseil général de la Vienne pour la réalisation de cette opération,
- Autorise Monsieur Le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

I / Délibération n° 09/26012012 : Contrats de spectacle

Le Maire présente trois contrats de spectacle programmé cet été avec les troupes suivantes :

-Gonzo collectif, spectacle « Ets Morel et Morel » prévu le 24 juillet 2012 pour un montant de 2 500 € TTC

-Production Rondo Royal, spectacle « Le Bal Canapelli» prévu le 13 juillet 2012 pour un montant de 2 000 € TTC

-Compagnie Anticyclone, spectacle « La Clique sur Mer » prévu le 29 juin 2012, pour un montant de 2 743 € TTC

Une subvention de 30 % peut être sollicitée auprès du Conseil Général pour les représentations ayant lieu dans des communes entre 2 001 et 6 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Maire à solliciter une participation de 30 % auprès du Conseil Général de la Vienne pour ces trois spectacles

Compte-rendu des commissions

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire :

Monsieur le Maire énumère les décisions du Maire du numéro 8 à 13 de l'année 2011.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante du courrier de la Préfecture relatif au budget de la Bélardière.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux rue des Bouleaux ont commencé début janvier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le transformateur de la Bélardière a été raccordé.

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances et à l'intercommunalité :

Monsieur ANDRE informe l'assemblée de l'annexe 2.9, pièce obligatoire à chaque budget depuis le 1^{er} janvier 2011. Ce document émane de la charte GISSLER relative à la classification des emprunts, et notamment des prêts toxiques.

La commune de Dissay n'a à cet effet aucun prêt toxique sur le budget principal, ainsi que sur les budgets annexes.

Intervention de Madame Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie :

Madame DEBIN fait le point sur le Plan Local d'Urbanisme :

- Le 14/02/2012 à 14h30 réunion avec la DDT pour l'inscription et les relevés de tous les certificats d'urbanisme en cours. Puis à 16h00 avec la DDT et la DAEE.

- Le 06/03/2012 à 14h30 réunion de présentation du PADD aux personnes publiques associées (PPA).
- Le 29/03/2012 à 20h30 réunion publique de présentation du PADD.

Madame DEBIN informe l'assemblée sur l'avancé du permis de construire de la salle polyvalente. L'arrêté sera délivré au plus tard en avril 2012.

La consultation relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est en cours de lancement.

La consultation relative aux entreprises sera lancée après l'accord du permis de construire.

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

Monsieur FRANCOIS fait un point sur le Conseil Communal des Jeunes (CCJ) :

- Suivant leurs projets présentés lors du conseil municipal du 08 décembre 2011, nos jeunes élus ont rencontré une entreprise pour la confection d'un skatepark et l'installation d'une aire de jeux. L'entreprise rencontrée a pour référence le skatepark de Bordeaux.

Le prochain CCJ aura lieu le 04 février prochain pour peaufiner leurs différents projets.

Monsieur FRANCOIS fait un compte-rendu des commissions communications du 22 décembre, 5 et 10 janvier dernier :

- Ces commissions ont été essentiellement consacrées à la conception, rédaction et relectures du nouveau Dissay Les Echos. La diffusion va pouvoir commencer dès ce week-end du 28/29 janvier.
- A l'occasion des Vœux du Maire en date du 20 janvier dernier, la vidéo sur le CCJ a été présentée aux invités. Après diffusion auprès d'un autre organisme, ce film pourra être diffusé aux enfants des écoles de Châtellerault.
- Un article relatif au séjour en classe de neige des enfants de l'école Paule Emile Victor est en ligne, en lien avec le blog de l'école.
- Le travail sur la signalétique communale se poursuit en lien avec la commission Développement économique et le service technique. Les couleurs ont été déterminées. Signalétique fond bleu avec lettre blanche pour les bâtiments communaux, et fond blanc avec lettre bleue pour les acteurs économiques.

La prochaine commission signalétique aura lieu le 02 février prochain à 18h30, suivie de la commission communication à 20h30.

Madame Annick PLUMEREAU, Maire-Adjointe à l'Education et aux Solidarités :

Madame PLUMEREAU fait un point sur la commission éducation/solidarité du 09 janvier dernier

- Les investissements, les travaux et les actions ont été évoqués pour la préparation du budget 2012.

Madame PLUMEREAU fait part à l'assemblée du Comité de Pilotage de Puygremier du 25 janvier dernier. Il en ressort une augmentation des fréquentations du centre de loisirs. En moyenne 30 à 35 enfants sont présents chaque mercredi.

Des informations concernant le centre de loisirs seront prochainement diffusées sur le panneau lumineux.

Madame PLUMEREAU rappelle à l'assemblée que l'ouverture du nouveau restaurant scolaire et de la nouvelle garderie ont eu lieu le 03 janvier dernier. Cette première journée

s'est parfaitement déroulée. Ce nouveau bâtiment révèle une très haute performance acoustique. Aussi bien les enfants, que le personnel communal sont ravis de cette structure, malgré certain réglage à établir.

Intervention de Monsieur Francois ARANDA, Maire-Adjoint au Développement Economique :

Monsieur ARANDA fait un compte-rendu de la commission Développement économique du 17 janvier dernier :

- Les grands projets ont été abordés. La rencontre thématique avec les acteurs économiques locaux est programmée le 15 juin 2012.
- Un rendez-vous aura lieu prochainement avec Patrick SITAUD pour le reportage audio relatif au commerce de proximité.

La prochaine commission Développement économique se tiendra le 31 janvier prochain à 18h30.

Monsieur ARANDA remercie (de la part d'un employé de la Fonderie du Poitou habitant de Dissay) le conseil municipal pour sa participation financière.

Monsieur Pierre BREMOND, Maire-Adjoint à l'Animation et la Vie Associative :

Monsieur BREMOND fait un point sur la réunion avec certaines associations utilisatrices de la salle tapis. Il leur a été présenté le projet de transformation de l'ancienne cantine de PEV en dojo. La cloison entre la grande et la petite salle de restauration sera à détruire. L'ancienne cuisine sera transformée en vestiaires et en sanitaires.

Monsieur BREMOND informe l'assemblée qu'en date du 11 février prochain à la salle polyvalente se tiendra un festival axé sur la nature, la détente et le jardinage. Des stands seront installés. Ce salon commercial sera payant pour les adultes (2 euros), et gratuit pour les enfants en échange d'un bouchon de bouteille.

Monsieur BREMOND fait un compte rendu de la réunion de la commission « Animation » du 23 janvier dernier. Elle a notamment permis de choisir les spectacles (cinéma, théâtre, concerts, feu d'artifice, etc.) qui seront proposés cet été. Il reste à fixer quelques événements avec des associations locales.

Questions diverses

Intervention de Madame Sophie SEGUIN, conseillère municipale :

Le voyage en classe de neige avec les enfants de l'école Paule Emile Victor s'est très bien passé. Très bonne entente entre les élèves. Les enfants sont tous revenus avec un diplôme de ski.

Rappel de dates

- Le 27 janvier : cinéma de Ninie
- Le 31 janvier : commission développement économique
- Le 02 février à 18h30 : commission signalétique
- Le 02 février à 20h30 : commission communication
- Le 04 février à 9h30 : CCJ
- Le 04 février : repas des Vignerons
- Le 11 février : festival à la salle polyvalente

- Le 06 mars à 14h30 : réunion avec les PPA pour le Plan Local d'Urbanisme
- Le 29 mars à 20h30 : réunion publique du PLU
- Le 15 juin : rencontre avec les acteurs économiques locaux

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 février 2012 à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15..